



11108  
GOUVERNEMENT GENERAL  
de l'A.O.F.

TERRITOIRE DU SENEGLAL

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

SUBDIVISION DE L' HYDRAULIQUE

R A P P O R T  
SUR L'ACTIVITE DE LA SUBDIVISION DE L'HYDRAULIQUE  
DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DU SENEGLAL

ANNEE 1952  
1ère partie

par R. BREMOND  
Chef de la SUBDIVISION HYDRAULIQUE

## S O M M A I R E

---

- BUT .....	Page 2
- ORIGINE DU SERVICE .....	2
- ORGANISATION DU SERVICE .....	3
- PERSONNEL .....	7
- CREDITS .....	16
- BATIMENTS .....	48
- ATELIERS .....	52
- VEHICULES .....	65

\*\*\*\*\*

ACTIVITE DE LA SUBDIVISION DE L'HYDRAULIQUE  
DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS  
DU SENEGAL

---

B\_U\_T :

La Subdivision de l'Hydraulique est chargée de pros-  
pecter et d'étudier sur tout le Territoire du SENEGAL,  
les eaux superficielles courantes ou stagnantes et les eaux  
souterraines et de promouvoir, effectuer ou contrôler en  
liaison avec les Services intéressés, toutes réglementa-  
tions, études, travaux et organisations en vue de l'utili-  
sation de ces eaux et de la protection éventuelle contre  
leurs effets nuisibles.

Elle travaille en liaison étroite avec tous les ser-  
vices et notamment avec les Services de l'Agriculture et  
de l'Elevage pour déterminer l'urgence, l'importance et la  
localisation des besoins en eau. Elle est en relation cons-  
tante avec la Direction Fédérale des Mines et de la Géolo-  
gie à DAKAR.

ORIGINE DU SERVICE :

La Subdivision de l'Hydraulique a été créée par arrê-  
té du GOUVERNEUR du SENEGAL ... le ... au Commissaire Permanent  
de l'Assemblée Territoriale du SENEGAL le 12 Juin 1950.

Mais dès après la guerre, l'effort hydraulique  
repris dans le Territoire et était alors confié à la Sec-  
tion des Mines du Service des Travaux Publics du SENEGAL.  
Actuellement, elle est placée sous l'autorité directe de  
M. le Directeur des Travaux Publics du SENEGAL.

.../...

### ORGANISATION DE LA SUBDIVISION :

Après plus d'un an de fonctionnement l'organisation de la Subdivision est la suivante :

Un Service Central à SAINT-LOUIS dirige toutes les activités réparties dans le Territoire.

Ce Service comprend :

- Un Chef de Subdivision.
- Une Section "Travaux à l'entreprise".
- Une Section "Travaux en régie".
- Une Section "Personnel, Comptabilité et Matériel".

La Chefferie prépare les programmes d'étude et de travaux, les fait exécuter à l'Entreprise ou en Régie, en surveille l'exécution, contrôle les réalisations, recueille les résultats et les interprète.

La Chefferie rend compte ensuite à l'Autorité Supérieure.

La Section "Travaux à l'Entreprise" s'occupe de tous les travaux confiés à des Entrepreneurs. Elle prépare les projets de concours ou d'Appels à la concurrence. Elle établit les marchés et en assure la diffusion après approbation. Elle contrôle leur exécution suivant les Règles de l'Art. Elle assure les liquidations et la tenue de la comptabilité afférente à ces affaires.

La Section "Travaux en Régie" dirige tous les travaux confiés aux agents de la Subdivision. Elle établit les programmes de travaux, provoque leur exécution après approbation. Elle contrôle leur exécution et assure les liquidations des dépenses et la tenue de la comptabilité afférente à ces affaires.

La Section "Personnel, Comptabilité et Matériel" s'occupe :

1º/- de tout le personnel : recrutement, engagement, avancement, punitions, licenciement, congés, salaires, logement, Sécurité Sociale, etc...

.../...